

MEMORANDUM DE LA SYNERGIE MWANGAZA ADRESSE A SON EXCELLENCE  
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Lubumbashi, le 12 février 2021

**« *Projet hydroélectrique de Busanga : la synergie MWANGAZA exige la révision de l'Accord de J-V de 2016 portant création de SICOHYDRO pour définir la part de l'énergie réservée aux communautés impactées* »**

---

Excellence Monsieur le Président de la République,

L'article 27 de la Constitution<sup>1</sup> du 18 février 2006, révisée en 2011, reconnaît à tout congolais le droit d'adresser individuellement ou collectivement une pétition à l'autorité publique.

S'y fondant, la synergie des Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant dans le secteur minier et de l'énergie, à l'insigne honneur de vous adresser le présent mémorandum, demandant la révision de l'Accord de Joint-Venture de 2016 portant création de l'entreprise SICOHYDRO conclu entre le groupement d'entreprises chinoises représenté par SICOMINES et la RDC représentée par la Gécamines (GCM), la Société Nationale d'Electricité (SNEL) et Congo Management (COMAN).

Avec une capacité de production estimée à 240 mégawatts, la centrale hydroélectrique de Busanga sera la plus grande centrale construite en République Démocratique du Congo depuis INGA 2. Elle est située dans la Province du Lualaba, Territoire de Mutshatsha à plus ou moins 120 Kilomètres de la ville de Kolwezi, près des villages Wakipindji, 48 heures, Kamalenge et Monga Luboza.

Mis sur pied en 2017 après la libéralisation du secteur de l'électricité, le projet Busanga était prétendument considéré comme une panacée aux problèmes d'accès à l'énergie électrique aussi bien pour les entreprises minières que pour les populations congolaises vivant aux environs de la centrale de Busanga. Cependant, il a été constaté que ce projet cause d'énormes problèmes et présente des grands risques pour les populations des villages environnants. Sur le plan environnemental, les communautés impactées feront face à des inondations et sont déjà victimes des délocalisations qui d'ailleurs ne respectent pas la procédure légale. En effet, le 03 octobre 2020, les populations des villages 48h, Monga Lubuza et Kamalenge ont été victimes d'expulsions forcées et des destructions méchantes de leurs villages dont les maisons et moyens de subsistance par les agents de l'ordre et les éléments des FADRC sous l'ordre du gouvernement provincial du Lualaba<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> L'article 24 de la Constitution du 18 février 2006 dispose que « Tout Congolais a le droit d'adresser individuellement ou collectivement une pétition à l'autorité publique qui y répond dans les trois mois. Nul ne peut faire l'objet d'incrimination sous quelque forme que ce soit pour avoir pris pareille initiative. »

<sup>2</sup>[file:///C:/Users/RIM/Downloads/Copress%20BUSANGA%20Societe%20civile%20congolaise%2008102020%20Fkn%20OK%20\(3\).pdf](file:///C:/Users/RIM/Downloads/Copress%20BUSANGA%20Societe%20civile%20congolaise%2008102020%20Fkn%20OK%20(3).pdf)

En outre, parmi les problèmes majeurs de gouvernance que soulève le projet Busanga, l'on note particulièrement l'accès des communautés impactées à l'énergie électrique qui y sera produite. En effet, sur le total de 240 mégawatts d'énergies que le projet prévoit produire, 170 MW seront alloués à l'entreprise minière SICOMINES qui en est le principal bénéficiaire, alors que les résidus de 70 MW seront en principe gérés par SICOHYDRO à qui l'Accord de J-V reconnaît la mission de produire, transporter et vendre l'électricité de Busanga.

Selon les résultats de l'enquête conduite par AFREWATCH en novembre et décembre 2020<sup>3</sup>, certaines autorités coutumières affirment avoir obtenu verbalement la promesse de SICOHYDRO de connecter leurs populations à l'énergie électrique à partir de leurs sites de réinstallation au village Wafinya pour les communautés des villages 48h, Kamalenge et Monga Luboza.

***Ce qui préoccupe le plus les ONG signataires de ce mémorandum est le fait qu'aucune disposition de l'Accord de JV moins encore les Statuts créant SICOHYDRO ne garantit ni directement ou indirectement aux populations, particulièrement aux communautés impactées par ce projet, l'accès à l'énergie électrique.***

La Synergie des OSC signataires note par ailleurs que cette non prise en compte des droits des populations est contraire aux dispositions de l'article 48 de la Constitution de la RDC qui garantit à tout congolais le droit d'accès à l'énergie électrique et des articles 1 point b et 5 de la loi relative au secteur de l'électricité qui promeuvent l'offre de l'électricité en milieu tant urbain, périurbain que rural et ce, dans le but ultime de lutter contre l'exclusion des populations au développement. Elle en appelle à votre autorité d'instruire votre gouvernement et les parties prenantes à l'accord de garantir à ces populations l'accès à l'électricité. Dans le cas contraire, l'Accord devra purement et simplement être annulé, car ne profitant pas aux congolais qui en sont impactés de plus près.

Excellence Monsieur le Président de la République, eu égard à ce qui précède, la synergie des Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant dans le secteur minier et de l'énergie vous recommande de :

- Ordonner la révision de l'Accord de J-V de 2016 de manière à ce qu'il garantisse aussi aux communautés l'accès à l'énergie électrique qui sera produite du projet Busanga ;
- Exiger la publication de l'Accord de J-V révisé ou de son avenant ;
- Mettre en place un mécanisme transparent de suivi du respect des droits humains dans la mise en œuvre du projet.

---

## CONTACTS

### **AFREWATCH**

Lubumbashi & Kinshasa, RD. Congo

Tel : +243818577577

+243 822304800

Email: [info@afrewatch.org](mailto:info@afrewatch.org)

Site Web: [www.afrewatch.org](http://www.afrewatch.org)

### **OEARSE**

Lubumbashi/ RD. Congo

Tel : +243995567001

Email: [oearserdc@gmail.com](mailto:oearserdc@gmail.com)

Site web: [www.malivetu.org](http://www.malivetu.org)

---

<sup>3</sup> Enquête de terrain menée par AFREWATCH en novembre et décembre 2020 et entretiens réalisés avec les autorités coutumières des villages 48h, Kamalenge, Monga Luboza et Wakipindi aux dates du 12 et du 13 novembre 2020

**LISTE DES OSC SIGNATAIRES, INETREVENANT DANS LE SECTEUR MINIER ET DE  
L'ENERGIE**

<b>N°</b>	<b>Représentants</b>	<b>Organisations</b>	<b>Sigles</b>
1	Justin MOBOMI	Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire	CENADEP
2	Raphael OKONDA	Etudes d'Impacts et Normes Environnementales	EIENE
3	Daniel KABWITI	Défense de l'Environnement et Développement Durable	DEDDUR
4	Aimé BAKILA	Cadre pour la Mobilisation Social	CMS
5	Claude EFONGO	Action pour le Développement Intégré du Congo	ADICO
6	Osée MUSAU	Association Communautaire pour le Développement Durable	ACDD
7	Olivier MBANGISA	MRJ/Environnement	MRJ/Env
8	Six BUNGU	CANACU	
9	Kass MUTEBA	ORGANISATION CONGOLAISE DES COLOGISTES ET AMIS DE LA NATURE OCEAN ASBL	OCEAN
10	Isabelle KAPINGA	Beaux Rêves	BR
11	Madeleine ANDEKA	Action Communautaire pour le Développement Intégral	ACDIC
12	Marie PHOBA	SOS Family SOS	SOS Family SOS
13	André MOLIRO	Hope Land Congo	HLC
14	Chance KYUNGU	Syndicat National des Réformateurs	SYNAR
15	Dani NDOMBELE	Service d'Action au Développement Communautaire	SADEC
16	MASUDI WAKILONGO	Réseau pour la Promotion de la Démocratie et de Droits Economiques et Sociaux	PRODDES
17	Thomas LELO	Maison de Laïcité de Kinshasa	MLK
18	Nadine KANGAFU	Plateforme des Femmes des Quartiers Populaires	POFEQ
19	Jojo BAKILA	Jeunes Associés pour le Développement Intégral	JADI
20	Jérôme MANSWEKI	Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement Kinshasa	CRONGD/KIN
21	Augustin MPOYI	Conseil pour la Défense Environnementale pour la Légalité et la Traçabilité	CODELT
22	Jacques BIBANGA	Coalition Dette Extérieure de la RDC	CDE
23	Maguy MONANA	Joli Parc Attraction	JPA
24	George CHOMACHOMA	Association des Jeunes pour l'Avenir Radieux du Congo	AJARC
25	Jean KEBA	Association Africaine de Défense de Droits de l'Homme	ASADHO
26	Florence MBWITI	Réveil et Dynamique des Femmes à la Base	RDF/Base
27	Ferdinand MAFOLO	Le Centre pour la Promotion Sociale et Communication	CEPROSOC
28	Baudouin SCHOMBE	Centre Africain d'Echanges Culturels	CAFEC
29	Taty MANIANIA	Jeunes Volontaires pour l'Environnement-RDC	JVE
30	Augustin MWAMBA	Association Congolaise pour l'Environnement	ACE
31	Crispin KOBOLONGO	Action Contre les Violations des Droits des Personnes Vulnérables	ACVDP
32	Gabrielle PERO	Forum des Femmes pour la Gouvernance des Ressources Naturelles en RDC	FFGRN
33	Andre MWANGA	Nouvelles Alternatives pour le Développement- UNIKIN	NAD-UNIKIN
34	JR BOWELA	IGED	IGED

35	Kass MUTABA	Organisation Concertée des Écologistes et Amis de la Nature	OCEAN
36	Mimi ZENA	Dynamique des Jeunes et femmes pour le Développement Durable	DJFED
37	Raymond LUNEKO	Forum Des Jeunes pour les Ressources Naturelles	FJRN
38	AMIGO SESE	GTS/Environnement	GTS/Environnement
39	Erick KASONGO	Centre Congolais pour le Développement Durable	CODED
40	Emmanuel MUSUYU	Coalition des Organisations de la Société Civile pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique	CORAP
41	Emmanuel UMPULA	African Resources Watch	AFREWATCH
42	Freddy KASONGO	Observatoire d'Etude et d'Appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale	OEARSE